

PROTOCOLE SANITAIRE

RENTREE 2020-2021

- 1er Septembre 2020 -

1. Arrivée/Départ des enfants
2. Circulation au sein de l'école
3. Récréations
4. Le rôle des parents
5. Protocole sanitaire

1. Arrivée/Départ des enfants

Il est important de récupérer vos enfant rapidement pour éviter d'attendre sur le site.

Il est interdit aux enfants de courir sur le parking.

Les enfants doivent rester à côté de leurs parents à leur arrivée et dès l'instant où ils ne sont plus au sein de l'école.

2. Circulation au sein de l'école



**LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE POUR LES
FAMILLES AU SEIN DE L'ECOLE,
MÊME SUR LES PARKINGS.**

Afin de ne pas multiplier les contacts, les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

Les familles sont invitées à attendre derrière les grilles du parking du haut en respectant les mesures barrière (port du masque, distanciation).

École de musique Amadeus
1555 chemin de la Carreirade d'Allauch
13400 Aubagne
04 42 03 39 21
SIRET : 478 873 623 000 35
Association loi 1901

Les professeur.e.s enverront les enfants un par un pour retrouver leurs parents.

3. Récréations

Nous limiterons les croisements et les regroupements importants. Cependant, les élèves iront en récréation dans les mêmes conditions qu'avant le confinement.

Nous favoriserons les activités en extérieur dans la mesure du possible.

4 Le rôle des parents

Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée au retour à la maison.

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre la température de leur enfant: il s'agira de s'assurer

que son enfant n'a ni nez qui coule, ni toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

En cas de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test Covid.

Masques pour les 6/11 ans : les parents auront le soin s'ils le souhaitent de fournir un masque à leur enfant pour les déplacements au sein de l'école.

5. Protocole sanitaire

- Le personnel est formé aux gestes barrières, au port du masque et aux règles de distanciation sociale
- Les élèves devront se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon liquide, et s'essuyer avec du papier à usage unique, au minimum à l'arrivée à l'école avant le début du cours et à la fin des cours, avant et à la fin de chaque repas et chaque fois que les mains auront pu être souillées.
- Les salles de classe ainsi que les parties communes seront nettoyées plusieurs fois par jour, en insistant particulièrement sur les tables, les poignées de porte et les interrupteurs.
- Les classes seront aérées toutes les 3h pendant 10 à 15 minutes.
- Les enfants seront invités à se laver les mains avant de prendre le matériel et à le nettoyer ensuite (dans la mesure du possible).
- Les toilettes seront désinfectées très régulièrement.
- Rappels réguliers des gestes barrières (lavage des mains, tousser dans son coude, distanciation sociale).

Les règles de distanciation sociale :

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire. Cependant, nous avons organisé l'espace de façon à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

≡ Pour tout enfant qui montrerait des signes de fatigue, de maladie: toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, troubles digestifs, sensation de fièvre, les parents seront appelés pour venir chercher l'enfant au plus vite.

En attendant, l'enfant sera mis à l'écart des autres avec un masque.

≡ En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par la direction.

Lorsqu'un cas est identifié dans l'école, les mesures

suivantes seront mises en œuvre :

≡ Si un adulte ou un enfant de la famille venait à être touché par le Covid-19, il est impératif de nous en informer au plus vite car nous serons obligés d'en informer tous les parents et adultes qui ont été en contact avec l'enfant afin que chacun puisse prendre ses dispositions, de procéder à un nettoyage et à une désinfection des locaux qui nous obligerait à fermer le temps du nettoyage.

≡ L'enfant ne peut pas être accepté de nouveau à l'école durant 7 jours.